



Dépêche 50/02

communiqué des syndicats des douanes : CFDT, CGT, FO, SUD, UNSA

Les services publics constituent le ciment de notre tradition républicaine et les citoyens attendent qu'ils répondent à leurs besoins avec efficacité et de manière égale pour tous.

Or, depuis des années, les politiques budgétaires restrictives des gouvernements successifs se traduisent par une inadéquation patente entre les moyens alloués et les objectifs assignés, génératrice d'une dégradation des conditions de travail des personnels, du service rendu aux usagers, de l'efficacité dans la lutte contre la fraude économique et fiscale, et dans la gestion des risques sanitaires, alimentaires et environnementaux.

La politique suivie depuis plus d'une dizaine d'année par la DGDDI atteste - si besoin est - de cette contradiction : faire toujours plus avec toujours moins.

Le Ministère annonce, au titre du PLF 2003 pour la Douane, une nouvelle amputation des effectifs budgétaires de 81 emplois (650 emplois supprimés depuis 1996).

Une telle décision, même assortie d'un mode de calcul spécifique à la douane, demeure, totalement inacceptable. Les douaniers doivent obtenir des effectifs et des moyens budgétaires à due concurrence des missions qui leur sont attribuées. En effet, malgré une baisse continue des effectifs, les agents des douanes ont été obligés de prendre en charge de nouvelles missions et ont dû faire face à de nombreuses périodes de crise.

De même est inacceptable la logique d'entreprise que le ministre Francis MER préconise pour changer et adapter les administrations du MINEFI : donner la priorité aux missions essentielles, développer une culture de résultats et de performances, introduire une gestion au mérite des carrières et des rémunérations.

Cette logique vise à réduire la dette et les dépenses publiques au détriment des missions publiques, de la satisfaction des besoins des usagers et de la situation de l'ensemble des personnels.

Les ministres refusent de revaloriser l'indemnité de risque au-delà des 53 points précédemment obtenus. Ils renvoient la bonification à l'examen général du dossier des retraites.

Au delà des beaux discours ministériels sur l'aptitude au changement du MINEFI et le professionnalisme des agents, les personnels exigent des réponses concrètes sur :

- La bonification des années passées en surveillance
- La revalorisation de l'IRTI
- L'intégration des primes dans le traitement pour le calcul de la retraite et pour la prise en compte en cas de maladie
- La compensation des pénibilités
- Les missions, leurs conditions d'exercice et les moyens afférents
- L'emploi (recrutement, déroulement de carrière, reconnaissance des qualifications, salaires)
- L'amélioration des conditions de travail et des relations hiérarchiques

Les syndicats des douanes CFDT, CGT, FO, SUD, UNSA appellent le personnel à se réunir en assemblées générale locales en vue de déterminer les actions qui permettront de faire aboutir leurs légitimes revendications.

Paris, le 18 octobre 2002